

MOTO-CLUB; Mc Sassaymotoverte

E-MAIL: sassaymotoverte@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06 81 41 62 31

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Pastorelli Patrice

N° D'ÉPREUVE FFM: 510

DATE: 12 mai 2024

[[E]]: circuit des Varennes 41700 Sassay

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DION Denis	Licence : ODC 056813
Président du Jury ou Arbitre*	MALRIC Patrick	Licence : ODC 016304
Membre du Jury	LAVRAT Philippe	Licence : ODC 124927
Membre du Jury	BOUTROUX Alain	Licence : ODC 004944
Commissaire technique responsable -	CHANTELOUP Stéphane	Licence : OFF 069958
Responsable du chronométrage	LACLAUTRE Ludovic	Licence : OFF 353402

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat de ligue 125	13 ans	99 ans	125 cc	47 euros engagement sur engage sport .com
National Vétéran	38 ans	99 ans	125cc à 500 cc	50 euros engagement sur AMXV
National Open hors ligue	13 ans	99 ans	125 cc à 650 cc	45 euros engagement sur sassaymotoverte.com



RÈGLEMENT PARTICULIER 2024 MOTOCROSS SOLO / SIDE-CAR / OUAD

ARTICLE 4 I CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON NON IN OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical	Docteur BELHADJ HAFEDH		
Nombre de secouristes	_ 20	Nombre d'ambulance(s)	. 3
Hôpital le plus proche	CH Blois	Temps de trajet (en min)	25 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Acces:	C'and the land of the control of the
Nom du site	Circuit des varennes
Adresse	Route des varennes 41700 sassay

<u>Capacite moto :</u>			
Pendant les essais :	54		
En mancho :	45		

<u>Capacité quad ou side-</u>	CA	1/	?:
Pendant les essais :			-
En manche :			

Caractéristiques : Longueur du circuit	1700 m
Largeur minimum de la piste	6 m
Largeur de la grille	40 m
Longueur de la ligne droite de départ	110 m
Nombre d'OCP** *Officiels Commissaires de Piste	



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 12/03:2024



VISA DE LA LIGUE

DATE: 18/03/2024

Signature numérique de Christine CAILLY Date :

Date : 2024.03.18 08:44:12 +01'00'

VISA DE LA FFM

DATE: 20/03/2024 NUMÉRO: 24/0314

